

AVIS

Le supplément de fixation du prix ci-joint remplace la version déposée le 10 mai 2023. Il a été modifié afin d'intégrer des renseignements à la page SFP133-9.



Billets à rendement rehaussé, dont le capital est à risque, liés à des actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation (version RA), série 355 (\$ CA) (catégorie F), de la Banque de Montréal

Échéant le 5 juin 2029

Non garantis

Le présent supplément de fixation du prix (le « **supplément de fixation du prix** ») renvoie au placement de billets à rendement rehaussé, dont le capital est à risque, liés à des actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation, série 355 (\$ CA) (catégorie F), de la Banque de Montréal (chacun, un « **billet** » et collectivement, les « **billets** ») émis par la Banque de Montréal (la « **Banque** ») et venant à échéance le 5 juin 2029 (l'« **échéance** » ou la « **date d'échéance** »). Les billets sont conçus pour fournir aux investisseurs la possibilité de réaliser un rendement amélioré ou « rehaussé » pendant la durée des billets. Les billets sont libellés en dollars canadiens et liés au rendement des cours (sous réserve d'un ajustement des dividendes) d'un panier d'actions équipondéré (le « **panier de référence** ») composé des actions (chacune, une « **action de référence** » et, collectivement, les « **actions de référence** ») des émetteurs suivants pendant la durée des billets, tel qu'il est décrit plus en détail dans le présent supplément de fixation du prix à l'annexe C (« Panier de référence ») :

BCE Inc.	La Banque de Nouvelle-Écosse	Banque Canadienne Impériale de Commerce
Emera Incorporated	Enbridge Inc.	Power Corporation du Canada
TELUS Corporation		

Les billets fourniront aux investisseurs un rendement à l'échéance lié au (i) rendement des cours des actions de référence et (ii) des modifications, le cas échéant, des dividendes déclarés sur les actions de référence. Si le rendement du panier (au sens attribué à ce terme ci-après) est égal ou supérieur au niveau de rehaussement (soit un rendement du panier de 0,00 %) à la date d'évaluation finale, le rendement payable sur les billets sera égal au rendement rehaussé, majoré d'une participation de 100 % dans tout rendement du panier positif au-delà du rendement rehaussé. Le « rendement rehaussé » pour les présents billets sera de 140,00 % (soit 15,69 % par année, composé annuellement). Si le rendement du panier est inférieur au niveau de rehaussement à la date d'évaluation finale, le rendement payable sur les billets correspondra au rendement du panier (qui serait négatif) et le porteur des billets (un « **porteur** ») perdrait une partie ou la quasi-totalité de son placement en capital dans les billets. Aux termes des billets, le capital n'est pas protégé, et les porteurs seront entièrement exposés à tout rendement négatif des cours du panier de référence si le rendement du panier est inférieur au niveau de rehaussement, sous réserve du montant du paiement minimal de 1,00 \$ par billet (le « **montant du paiement minimal** »). Se reporter à la rubrique « Modalités du placement — Caractère adéquat du placement » du présent supplément de fixation du prix.

Le rendement qu'un porteur réalisera sur les billets dépendra (i) du rendement des cours des actions de référence et (ii) des modifications, le cas échéant, des dividendes déclarés sur les actions de référence pendant la durée des billets. La Banque de Montréal ne garantit pas que le porteur recevra un montant correspondant ou supérieur à son placement en capital dans les billets ni ne garantit qu'un rendement sera versé sur les billets à l'échéance, à l'exception du montant du paiement minimal. Étant donné que les billets ne sont pas protégés et que le capital sera à risque, le porteur pourrait perdre une partie ou la quasi-totalité de son placement en capital dans les billets. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base, « Facteurs de risques additionnels relatifs aux billets à rendement amélioré » du supplément relatif au produit et « Modalités du placement — Facteurs de risque » du présent supplément de fixation du prix.

Les billets ne constituent pas un placement, direct ou indirect, dans les actions de référence. Les porteurs ne possèdent aucune participation (y compris, notamment, aucun droit de vote ni aucun droit de recevoir des dividendes ou des distributions) dans les actions de référence. Les porteurs disposeront uniquement du droit de se faire payer par la Banque les sommes exigibles aux termes des billets. Le rendement du panier à la date d'évaluation finale est utilisé comme référence pour établir le montant du paiement à l'échéance. **Le rendement du panier reflète seulement les variations des cours applicables des actions de référence et le rendement ajusté et, sauf pour le rendement ajusté, ne reflète pas le versement de dividendes, de distributions ou d'un autre revenu ou montant qui s'accumulent sur les actions de référence.** Le 1^{er} mai 2023, le rendement en dividendes moyen des actions de référence qui composent le panier de référence était de 5,73 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 39,75 % composé annuellement pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant).

Le présent supplément de fixation du prix sera remis avec le prospectus préalable de base simplifié visant les billets à moyen terme (billets dont le capital est à risque) daté du 25 août 2021 (le « **prospectus préalable de base** ») établissant le programme de billets dont le capital est à risque de la Banque (le « **programme de billets à moyen terme** ») et le supplément de prospectus n° 1 daté du 26 août 2021 (le « **supplément relatif au produit** »), qui décrit en général les caractéristiques des billets à rendement amélioré que la Banque peut offrir aux termes du programme de billets à moyen terme. Le présent supplément de fixation du prix, avec le prospectus préalable de base, le supplément relatif au produit et tous les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un placement des billets dans le public uniquement dans les territoires où ils peuvent être légalement offerts aux fins de vente et uniquement par des personnes autorisées à les vendre. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des billets. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les termes mis en évidence utilisés dans les présentes qui n'y sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément relatif au produit ou dans le prospectus préalable de base, selon le cas. Selon le sens attribué à ces termes dans le prospectus préalable de base et le supplément relatif au produit, l'« action de référence » est un « actif de référence » et le « rendement ajusté » est un « rendement de l'actif ». Lors de l'examen de l'information contenue dans le prospectus préalable de base et le supplément relatif au produit en parallèle avec le présent supplément de fixation du prix, les renvois faits à un « actif de référence » devraient être interprétés comme renvoyant à une « action de référence » et les renvois faits à un « rendement de l'actif » devraient être interprétés comme renvoyant à un « rendement ajusté ».

Prix : 100,00 \$ par billet

Souscription minimale : 2 000,00 \$ (20 billets)

	Prix d'offre	Rémunération des courtiers⁽²⁾	Produit net revenant à la Banque
Par billet	100,00 \$	Néant	100,00 \$
Total ⁽¹⁾	10 000 000,00 \$	Néant	10 000 000,00 \$

(1) Compte tenu du placement maximal. La Banque se réserve le droit de modifier la taille du placement maximal à son entière appréciation. **Il n'existe aucun montant minimal de fonds qui doit être mobilisé dans le cadre du présent placement, ce qui signifie que la Banque pourrait réaliser le présent placement après avoir seulement mobilisé une petite part du montant du placement indiqué ci-dessus.**

(2) Il n'y a aucune commission de vente pour les billets. À la clôture, la Banque versera une rémunération pouvant aller jusqu'à 0,15 \$ par billet vendu (ou 0,15 %) à Valeurs mobilières Desjardins inc. par prélèvement sur ses propres fonds en contrepartie de ses services rendus à titre de placeur pour compte indépendant.

La Banque s'attend à ce que la valeur estimative des billets à la date d'émission, en fonction de ses modèles d'établissement des prix internes, soit de 96,56 \$ par tranche de capital de 100,00 \$, ce qui est inférieur au prix d'émission. La valeur estimative n'est pas une indication du profit réel pour la Banque ou l'un des membres de son groupe, ni une indication du prix auquel BMO Nesbitt Burns Inc. (« **BMO Marchés des capitaux** ») ou toute autre personne serait disposée à acheter les billets. Se reporter à la rubrique « Modalités du placement — Facteurs de risque » du présent supplément de fixation du prix.

PLACEMENT DES BILLETS

BMO Nesbitt Burns Inc. et Valeurs mobilières Desjardins inc. (collectivement, les « **courtiers** »), à titre de placeurs pour compte de la Banque, ont convenu de solliciter des offres d'achat visant les billets, sous les réserves d'usage quant à l'émission de ces billets par la Banque et conformément aux modalités et aux conditions prévues dans la convention de courtage intervenue en date du 25 août 2021 entre la Banque et un syndicat de courtiers, y compris les courtiers, et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Torys LLP, à titre de conseillers juridiques de la Banque, et de Stikeman Elliott, S.E.N.C.R.L., s.r.l., à titre de conseillers juridiques des courtiers. Les billets peuvent être achetés par l'intermédiaire du système de règlement de Fundserv à l'aide du code mentionné dans les présentes. Aucun intérêt ne sera versé au titre des fonds déposés par l'intermédiaire de Fundserv jusqu'à la clôture du placement ou au remboursement de ces fonds si les souscriptions sont rejetées ou non entièrement attribuées par la Banque.

BMO Nesbitt Burns Inc., l'un des courtiers, est une filiale en propriété exclusive de la Banque. **Par conséquent, la Banque est un « émetteur relié » à l'égard de BMO Nesbitt Burns Inc. au sens du Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs.** Se reporter à la rubrique « Mode de placement » du prospectus préalable de base. Valeurs mobilières Desjardins inc., à titre de courtier indépendant, a effectué une vérification préalable relativement au placement des billets; mais n'a pas participé à la structuration ni à la fixation du prix dans le cadre du présent placement.

Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire du système d'entrée des ordres exploité par Fundserv Inc. (« **Fundserv** »), mais se réserve le droit de décider de ne pas le faire dans l'avenir, à son entière appréciation, sans préavis aux porteurs. Les billets pourront être revendus par l'intermédiaire du réseau de Fundserv au prix fixé au moment de la vente par l'agent chargé des calculs, prix qui pourra être inférieur au capital de ces billets. Rien ne garantit qu'un marché secondaire pour les billets se formera ni qu'il sera maintenu. Se reporter aux rubriques « Description des billets — Marché secondaire », « Description des billets — Fundserv » et « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base, « Marché secondaire », « Agent chargé des calculs » et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets à rendement amélioré » du supplément relatif au produit et « Modalités du placement — Inscription à la cote et marché secondaire » du présent supplément de fixation du prix.

Les billets devant être émis aux termes des présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, (la « **Loi de 1933** ») et, sous réserve de certaines exceptions, ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou dans ses territoires ou possessions ou dans les autres régions qui sont de son ressort, ou à une personne des États-Unis (au sens donné au terme *U.S. Person* dans le règlement intitulé *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933), ou pour le compte de celle-ci.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal utilisées sous licence.

PROSPECTUS VISANT LES BILLETS

Les billets seront émis aux termes du programme de billets à moyen terme et constitueront des créances directes, non subordonnées et non garanties de la Banque. Les billets sont décrits dans trois documents distincts, à savoir 1) le prospectus préalable de base; 2) le supplément relatif au produit, et 3) le présent supplément de fixation du prix, lesquels constituent collectivement le « prospectus » visant les billets. Se reporter à la rubrique « Au sujet du présent prospectus » dans le supplément relatif au produit.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Le présent supplément de fixation du prix, ainsi que le supplément relatif au produit, sont réputés intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base uniquement aux fins du programme de billets à moyen terme et des billets émis aux termes des présentes.

Les documents suivants, qui ont été déposés par la Banque auprès du Bureau du surintendant des institutions financières Canada et des diverses commissions de valeurs mobilières et/ou autorités analogues du Canada, sont expressément intégrés par renvoi dans le présent supplément de fixation du prix et en font partie intégrante :

- (i) la notice annuelle de la Banque datée du 1^{er} décembre 2022;
- (ii) les états financiers consolidés audités de la Banque au 31 octobre 2022 et pour l'exercice clos à cette date, avec les états financiers consolidés comparatifs au 31 octobre 2021 et pour l'exercice clos à cette date, accompagnés des rapports des auditeurs s'y rapportant et du rapport des auditeurs sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2022 selon les normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis);
- (iii) le rapport de gestion de la Banque figurant dans le rapport annuel de la Banque en date du 31 octobre 2022;
- (iv) la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque datée du 6 février 2023 relative à son assemblée annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 18 avril 2023;
- (v) les états financiers intermédiaires consolidés non audités de la Banque au 31 janvier 2023 ainsi que pour le trimestre clos à cette date;
- (vi) le rapport de gestion de la Banque pour le trimestre clos le 31 janvier 2023;
- (vii) les documents de commercialisation de la Banque intitulés « Billets à rendement rehaussé, dont le capital est à risque, liés à des actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation, série 355 (\$ CA) (catégorie F), de la Banque de Montréal, échéant le 5 juin 2029 » qui portent la date des présentes.

Toute déclaration contenue dans le prospectus préalable de base, le supplément relatif au produit, le présent supplément de fixation du prix ou dans un document intégré ou réputé intégré par renvoi dans les présentes ou dans le prospectus aux fins du placement des billets est réputée modifiée ou remplacée aux fins du présent supplément de fixation du prix, dans la mesure où une déclaration contenue dans les présentes ou dans un autre document déposé ultérieurement qui est aussi intégré ou réputé intégré par renvoi dans les présentes ou dans le prospectus modifie ou remplace cette déclaration. Il n'est pas nécessaire que la déclaration qui en modifie ou en remplace une autre mentionne qu'elle modifie ou remplace une déclaration antérieure ni qu'elle comprenne quelque autre information donnée dans le document qu'elle modifie ou remplace. Le fait de faire une déclaration n'est pas réputé une admission, à quelque fin que ce soit, selon laquelle la déclaration modifiée ou remplacée constituait, lorsqu'elle a été faite, une information fausse ou trompeuse, une déclaration inexacte d'un fait important ou une omission de déclarer un fait important qui doit être déclaré ou qui est nécessaire pour qu'une information ne soit pas fausse ou trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite. La déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera pas réputée, sauf telle qu'elle a été modifiée ou remplacée, faire partie du présent supplément de fixation du prix.

Des renseignements intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base proviennent de documents déposés auprès des commissions en valeurs mobilières ou d'autorités analogues du Canada. Il est possible de se procurer sans frais des exemplaires des documents intégrés par renvoi sur demande adressée au secrétaire général de la Banque de Montréal au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, 21st Floor, Toronto (Ontario) M5X 1A1, numéro de téléphone : 416-867-6785, et également sur Internet à l'adresse www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés inclus dans le présent supplément de fixation du prix constituent des énoncés prospectifs, y compris ceux qui sont désignés par les expressions « prévoir », « croire », « planifier », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et des expressions semblables dans la mesure où ils se rapportent à la Banque, au panier de référence ou aux actions de référence. Les énoncés prospectifs ne constituent pas des faits historiques, mais reflètent les attentes actuelles de la Banque à l'égard de résultats ou d'événements futurs, et sont fondés sur des renseignements qui sont actuellement à la disposition de la direction. Il est fait renvoi également à la divulgation relative aux énoncés prospectifs contenue dans le plus récent rapport de gestion de la Banque. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes ou des prévisions, des projections ou des conclusions actuelles contenues dans ces énoncés prospectifs, notamment les sujets dont il est question aux rubriques « Certains facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risques additionnels relatifs aux billets à rendement amélioré » du supplément relatif au produit.

MODALITÉS DU PLACEMENT

Les principales modalités des billets présentées ci-après devraient être lues conjointement avec le prospectus préalable de base et le supplément relatif au produit et sont intégrées par renvoi dans le prospectus préalable de base. Les termes mis en évidence qui ne sont pas autrement définis dans les présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément relatif au produit ou le prospectus préalable de base, selon le cas. Au sens attribué à ces termes dans le prospectus préalable de base et le supplément relatif au produit, l'« action de référence » est un « actif de référence » et le « rendement ajusté » est un « rendement de l'actif ». Les billets sont libellés en dollars canadiens et, dans le présent supplément de fixation du prix, le symbole « \$ » désigne le dollar canadien.

Émission :	Billets à rendement rehaussé, dont le capital est à risque, liés à des actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation, série 355 (\$ CA) (catégorie F), de la Banque de Montréal, échéant le 5 juin 2029
Émetteur :	Banque de Montréal
Capital :	100,00 \$ par billet
Souscription minimale :	2 000,00 \$ (20 billets)
Montant de l'émission :	Capital maximum de 10 000 000,00 \$ de billets. La Banque se réserve le droit de modifier le montant de l'émission maximal à son entière appréciation.
Date de l'émission :	Le ou vers le 5 juin 2023
Date d'évaluation finale :	Le 29 mai 2029
Date d'échéance :	Le 5 juin 2029
Durée :	Environ six (6) ans
Panier de référence :	Le panier de référence est composé des actions de référence suivantes :

Nom de la société	Symbole	Bourse	Pondération de l'action
BCE Inc.	BCE	TSX	14,28571428 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	TSX	14,28571428 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	TSX	14,28571428 %
Emera Incorporated	EMA	TSX	14,28571428 %
Enbridge Inc.	ENB	TSX	14,28571428 %
Power Corporation du Canada	POW	TSX	14,28571428 %
TELUS Corporation	T	TSX	14,28571428 %

Le 1^{er} mai 2023, le rendement en dividendes moyen des actions de référence était de 5,73 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 39,75 % composé annuellement pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant). Il est possible d'obtenir des renseignements additionnels sur les actions de référence et les émetteurs des actions de référence (chacune une « société » et, collectivement, les « sociétés ») à l'adresse www.sedar.com ou sur les sites Web publics respectifs des sociétés. Le contenu des sites Web dont il est fait mention dans le présent supplément de fixation du prix n'est pas intégré par renvoi dans le présent supplément de fixation du prix et ne fait pas partie de celui-ci.

Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans les actions de référence. Les porteurs n'ont pas droit aux dividendes ni aux distributions versés sur les actions de référence et ils disposeront uniquement du droit de se faire payer par la Banque les sommes exigibles aux termes des billets. Toutes les mesures (les achats, les ventes et les liquidations, par exemple) prises à l'égard du panier de référence ne sont que des mesures théoriques. Se reporter à l'annexe C (« Panier de référence ») pour obtenir plus de renseignements sur le panier de référence.

Rendement du panier :	La somme des rendements ajustés pondérés pour chaque action de référence à la date d'évaluation finale.
Rendement ajusté pondéré :	À l'égard d'une action de référence, un montant exprimé sous forme de pourcentage et correspondant au produit du rendement ajusté pour l'action de référence et de la pondération de l'action appliquée à cette action de référence à la date d'évaluation finale.
Rendement ajusté :	Pour chaque action de référence, la variation en pourcentage de valeur entre le cours ajusté et le cours initial de l'action de référence calculée au moyen de la formule suivante :
	$\text{Rendement ajusté} = \frac{\text{cours ajusté} - \text{cours initial}}{\text{cours initial}}$
Cours ajusté :	Pour une action de référence, la somme du cours de clôture et de l'ajustement des dividendes pour cette action de référence à la date d'évaluation finale. Il est entendu que le cours ajusté ne peut jamais être inférieur à zéro.
Ajustement des dividendes :	Pour chaque action de référence, mesuré depuis la date d'émission, exclusivement, jusqu'à la date d'évaluation, inclusivement, un montant en dollars correspondant à la différence (positive ou négative) entre (i) la somme de tous les dividendes réalisés accumulés sur l'action de référence et (ii) la somme de tous les dividendes contractuels accumulés sur cette action de référence.
Dividende contractuel :	Pour chaque action de référence, un montant établi à la date d'émission qui correspond au dernier dividende ordinaire en espèces, déclaré par l'émetteur de cette action de référence, qui a commencé à être négociée ex-dividende à la bourse où elle est cotée, cumulé à la même fréquence que le dividende ordinaire en espèces déclaré sur cette action de référence immédiatement avant la date d'émission, comme le détermine de bonne foi l'agent chargé des calculs.
Dividende réalisé :	Pour chaque action de référence, un dividende ordinaire ou extraordinaire en espèces (excluant un dividende extraordinaire lorsqu'un ajustement est envisagé aux termes de la rubrique « Circonstances particulières ») déclaré sur cette action de référence et observé et comptabilisé par l'agent chargé des calculs à la date où cette action de référence commence à être négociée ex-dividende à la bourse où elle est cotée.
Rendement rehaussé :	140,00 % lorsque le rendement du panier est supérieur ou égal à 0 % et égal ou inférieur à 140,00 %
Niveau de rehaussement :	Rendement du panier de 0 %
Taux de participation :	Participation de 100,00 % lorsque le rendement du panier est supérieur au rendement rehaussé
Participation à la baisse :	Participation de 100,00 % lorsque le rendement du panier est inférieur au niveau de rehaussement
Paiement à l'échéance :	À l'échéance, le porteur recevra le paiement d'un montant fixé en fonction du rendement du panier à la date d'évaluation finale. Le montant payable sur les billets (le « paiement à l'échéance ») correspondra à ce qui suit : (i) Si le rendement du panier est égal ou supérieur au niveau de rehaussement à la date d'évaluation finale, le paiement à l'échéance sur les billets sera égal à la somme suivante : $\text{capital} + [\text{capital} \times (\text{rendement rehaussé} + \text{rendement excédentaire})]$ Le porteur ne recevra un « rendement excédentaire » que si le rendement du panier est supérieur au rendement rehaussé à la date d'évaluation finale. Dans ces circonstances, le rendement excédentaire sera calculé au moyen de la

formule suivante :

$$(\text{rendement du panier} - \text{rendement rehaussé}) \times \text{taux de participation}$$

Le « **taux de participation** » à l'égard des présents billets est de 100 %.

Le « **rendement rehaussé** » à l'égard des présents billets est de 140,00 %.

- (ii) Si le rendement du panier est inférieur au niveau de rehaussement à la date d'évaluation finale, le paiement à l'échéance correspondra au capital, déduction faite d'un montant correspondant au rendement du panier, calculé de la façon suivante :

$$\text{capital} + (\text{capital} \times \text{rendement du panier}), \text{ sous réserve du montant du paiement minimal}$$

Se reporter à l'annexe A (Profil de rendement du panier) et à l'annexe B (Exemples de calcul du paiement à l'échéance) du présent supplément de fixation du prix pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul des versements sur les billets en fonction de divers scénarios hypothétiques de rendement du panier.

Montant de paiement maximal :

Il n'y a aucun plafond ni montant du paiement maximal sur ces billets.

Montant du paiement minimal :

1,00 \$ par billet

Frais :

Aucune commission de vente, aucuns frais de service ni aucuns autres frais ne seront prélevés sur le produit du placement. À la clôture, la Banque prélèvera directement sur ses fonds une rémunération pouvant aller jusqu'à 0,15 \$ par billet vendu (ou 0,15 %) payable à Valeurs mobilières Desjardins inc. en contrepartie de ses services à titre de placeur pour compte indépendant. Le paiement de cette rémunération ne réduira pas le montant sur lequel le paiement à l'échéance payable sur les billets est calculé à l'échéance.

Rang :

Les billets seront émis sous forme de billets non garantis et non subordonnés et seront de rang égal les uns par rapport aux autres, et ils prendront le même rang que toutes les autres obligations actuelles et futures, non garanties et non subordonnées, directes et impayées de la Banque (à l'exception de ce qui est autrement prévu par la loi). Les billets seront payables proportionnellement, sans privilège ni priorité.

Note :

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés par une agence de notation. En date du présent supplément de fixation du prix, le passif-dépôts de la Banque ayant une durée jusqu'à l'échéance supérieure à un an avait obtenu la note « Aa2 » de Moody's Investors Service Inc., la note « A+ » de Standard & Poor's Financial Services LLC et la note « AA » de DBRS Limited. Si les billets devaient être évalués par ces agences de notation, rien ne garantit qu'ils obtiendraient la même note que les autres passif-dépôts de la Banque. **Une note ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.**

Inscription à la cote et marché secondaire :	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par les porteurs, par l'intermédiaire du réseau de Fundserv, mais se réserve le droit de décider de ne pas le faire dans l'avenir, à son entière appréciation, sans préavis aux porteurs. Se reporter à la rubrique « Marché secondaire » du supplément relatif au produit et à la rubrique « Description des billets — Fundserv » du prospectus préalable de base.
Circonstances particulières :	Se reporter à la rubrique « Circonstances particulières » du supplément relatif au produit pour une description de certaines circonstances particulières, y compris des événements perturbateurs des marchés et des événements extraordinaires, qui peuvent entraîner un rajustement du calcul ou du moment où les paiements sont dus sur les billets. En plus des événements énumérés à la définition d'« événement donnant lieu à un rajustement éventuel » dans le supplément relatif au produit, un changement dans la fréquence des dividendes en espèces déclarés sur des actions de référence constituera un événement donnant lieu à un rajustement éventuel à l'égard des actions de référence pertinentes. La définition du terme « événement donnant lieu à un rajustement éventuel » n'est modifiée à aucun autre égard.
Agent chargé des calculs :	BMO Marchés des capitaux
Courtiers :	BMO Nesbitt Burns Inc. et Valeurs mobilières Desjardins inc.
Système d'inscription en compte seulement :	Inscription en compte seulement par l'intermédiaire de la CDS. Se reporter à la rubrique « Description des billets — Forme des billets et transfert » dans le prospectus préalable de base.
Admissibilité aux fins de placement :	Admissible pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les fonds enregistrés de revenus de retraite, les régimes enregistrés d'épargne-études, les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, les comptes d'épargne libre d'impôt, les comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété et les régimes de participation différée aux bénéfices (autres que les fiducies régies par un régime de participation différée aux bénéfices auquel des cotisations sont faites par la Banque ou par un employeur avec lequel la Banque a un lien de dépendance au sens de la Loi de l'impôt).
Information fiscale additionnelle :	Pour plus d'information sur les incidences fiscales fédérales canadiennes liées à un placement dans les billets ainsi que sur l'admissibilité aux fins de placement des billets pour certains régimes enregistrés, se reporter aux rubriques « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » et « Admissibilité aux fins de placement » du supplément relatif au produit.
Information continue :	De l'information continue sur le rendement des billets sera accessible aux porteurs sur le site Web des produits structurés de la Banque (www.bmonotes.com). Le contenu des sites Web dont il est fait mention dans le présent supplément de fixation du prix n'est pas intégré par renvoi dans le présent supplément de fixation du prix et ne fait pas partie de celui-ci. Pour de plus amples renseignements au sujet de l'information continue, se reporter à la rubrique « Description des billets — Information continue » du supplément relatif au produit.
Code Fundserv :	JHN7587
Caractère adéquat du placement :	Les investisseurs devraient déterminer, de façon indépendante, avec leurs propres conseillers, si un placement dans les billets leur convient compte tenu de leurs objectifs de placement et de leurs attentes. Les billets peuvent convenir aux investisseurs qui : • veulent investir à moyen terme et qui ont une stratégie de placement cohérente avec les caractéristiques des billets; • veulent un rendement amélioré par rapport aux autres placements traditionnels de titres de participation ou à taux fixe, et qui sont prêts à

assumer les risques associés à un placement en actions dans des émetteurs canadiens à forte capitalisation, sous réserve d'un ajustement fondé sur les variations des dividendes déclarés sur les actions de référence pendant la durée des billets;

- sont disposés à courir le risque de perdre la quasi-totalité de leur placement et qui peuvent se le permettre;
- sont à l'aise avec le fait que le rendement du panier soit calculé à la date d'évaluation finale seulement et qui sont prêts à se priver de dividendes, de distributions et d'autres montants payables sur les actions de référence en échange de la possibilité de recevoir un rendement « rehaussé » prédéterminé sur les billets;
- sont à l'aise avec le fait que le capital ne soit pas protégé dans le cadre d'un placement dans les billets;
- ont examiné les risques associés à un placement dans les billets.

Un placement dans les billets ne convient pas aux investisseurs qui cherchent à obtenir un rendement garanti ou qui ne peuvent se permettre de perdre une partie, voire la quasi-totalité de leur placement. Les investisseurs devraient déterminer, de façon indépendante, avec leurs propres conseillers, si un placement dans les billets leur convient compte tenu de leurs objectifs de placement et de leurs attentes.

Facteurs de risque :

Les facteurs de risques liés aux billets comprennent les suivants :

- le rendement sur les billets est calculé en fonction du rendement du panier seulement. Par conséquent, investir dans les billets n'équivaut pas à investir directement ou indirectement dans les actions de référence, notamment quant au droit de recevoir des dividendes, des distributions ou un autre revenu ou des montants payables sur les actions de référence;
- les billets n'offrent aucune protection du capital. Par conséquent, le porteur sera entièrement exposé aux risques de baisse liés à un placement dans les actions de référence. Si le rendement du panier est négatif à la date d'évaluation finale, le porteur recevra moins que le capital qu'il a investi dans les billets et pourrait perdre une partie ou la quasi-totalité de son placement en capital dans les billets;
- il est possible qu'il n'y ait aucun rendement sur les billets à l'échéance. Aucun versement d'intérêt ou autre ne sera effectué pendant la durée des billets et rien ne garantit que le rendement du panier sera positif à la date d'évaluation finale;
- la valeur estimative des billets de la Banque à la date d'émission n'est qu'une estimation, et est fondée sur un certain nombre de facteurs. La valeur estimative a été établie en fonction de la date d'établissement du prix au moyen des modèles d'établissement des prix internes de la Banque, qui tiennent compte du nombre de variables et d'hypothèses concernant des événements futurs qui pourraient se révéler inexacts, y compris les attentes relatives aux dividendes et aux distributions, à la volatilité, aux taux d'intérêt et aux taux de financement internes de la Banque. Les taux de financement internes de la Banque peuvent différer des taux du marché pour des titres d'emprunt traditionnels de la Banque. L'utilisation de différents modèles d'établissement de prix et de différentes hypothèses peuvent donner lieu à des valeurs qui pourraient différer de façon importante si on les compare à la valeur estimative de la Banque. Une valeur estimative calculée à la date d'émission pourrait différer de l'estimation actuelle, et la valeur réelle des billets reflétera en tout temps plusieurs facteurs, mais ne peut pas être prédite avec exactitude;
- le prix d'offre initial des billets dépasse la valeur estimative des billets. La différence entre le prix d'offre initial et la valeur estimative des billets est attribuable à plusieurs facteurs, y compris le profit escompté que la Banque et les membres de son groupe s'attendent à gagner (pouvant être ou non

réalisé) afin d'assumer les risques de couverture des obligations de la Banque aux termes des billets, ainsi que le coût estimatif de couverture de ces obligations. La Banque a adopté des politiques et des procédures écrites pour établir la valeur estimative des billets, qui comprennent : (i) les méthodologies utilisées pour évaluer chaque type d'élément intégré dans les billets, (ii) les méthodes par lesquelles la Banque examinera et testera les évaluations dans le but d'évaluer la qualité des prix obtenus ainsi que le fonctionnement général du processus d'évaluation; et (iii) les conflits d'intérêts;

- la valeur estimative des billets n'est pas une indication ni une prévision du prix auquel BMO Marchés des capitaux ou toute autre personne peut être disposée à acheter ou à vendre les billets sur le marché secondaire. La valeur des billets après la date du présent supplément de fixation du prix variera en fonction de nombreux facteurs, y compris les changements de conjoncture de marché, et ne peut être prévue avec exactitude. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que la valeur réelle qu'un porteur recevrait à la vente de ses billets sur le marché secondaire, s'il y a lieu, diffère de façon importante de la valeur estimative initiale des billets. Se reporter aux rubriques « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets à rendement amélioré — Risques généraux liés aux billets dont le capital est à risque — Marché secondaire pour la négociation des billets » et « Marché secondaire — Vente avant l'échéance » du supplément relatif au produit pour obtenir plus de renseignements sur la valeur des billets sur le marché secondaire quotidien;
- des filiales de la Banque (y compris BMO Marchés des capitaux) et les courtiers ont publié, et prévoient publier dans l'avenir, des rapports de recherche à l'égard de certaines ou de la totalité des sociétés dont les actions sont comprises dans le panier de référence. Ces recherches peuvent exprimer des opinions ou fournir des recommandations qui sont incompatibles avec l'achat ou la détention des billets et la Banque (y compris BMO Marchés des capitaux) et les courtiers peuvent prendre part à des opérations qui ont une incidence sur le rendement des cours des actions de référence et sur les modifications des dividendes déclarés sur les actions de référence;
- les cours de clôture historiques et les modifications historiques des dividendes déclarés à l'égard des actions de référence ne devraient pas être interprétés comme une indication du rendement des cours futur ou des futurs dividendes déclarés à l'égard des actions de référence, et le rendement des billets ne reflétera pas un investissement direct ou indirect dans les actions de référence;
- certains facteurs de risque applicables aux investisseurs qui investissent directement dans les actions de référence sont également applicables à un placement dans les billets, dans la mesure où ces facteurs de risque pourraient nuire au rendement du panier; pour obtenir une description complète de ces facteurs de risque, vous devriez consulter les documents d'information respectifs des sociétés au www.sedar.com;
- dans certaines circonstances, comme la survenance d'un événement donnant lieu à une fusion ou d'un événement donnant lieu à un remplacement, les actions d'un autre émetteur peuvent devenir des actions de remplacement à l'égard des billets, en remplacement des actions de référence de la société initiale. L'agent chargé des calculs pourra, à son gré, désigner un titre de remplacement dans le cadre d'un événement donnant lieu à un remplacement. Se reporter à la rubrique « Circonstances particulières » du supplément relatif au produit. Le rendement potentiel sur les billets peut être affecté par l'évolution de l'environnement d'une société à la suite d'un événement donnant lieu à une fusion ou d'un événement donnant lieu à un remplacement, ou par la désignation d'une action de remplacement au lieu de l'action de référence initiale;

- récemment, la propagation du coronavirus (« **COVID-19** ») a entraîné un ralentissement de l'économie mondiale et un accroissement de la volatilité sur les marchés financiers mondiaux. Bien que le plein impact de la COVID-19 sur l'économie mondiale et sa durée soient incertains, les perturbations causées par la COVID-19 ou toute autre éclosion ou urgence de santé publique peut avoir une incidence défavorable sur le rendement des actions de référence et le rendement des billets;
- le rendement du panier sera touché par les variations du cours des actions de référence et les modifications des dividendes déclarés sur les actions de référence, lesquels peuvent fluctuer en raison de changements dans la situation financière de chacune des sociétés, de la conjoncture au Canada et sur le plan mondial et d'autres facteurs ayant une incidence sur le secteur des services financiers;
- si le rendement ajusté de l'une ou de plusieurs des sociétés est négatif, il effacera les rendements ajustés positifs (le cas échéant) des autres sociétés, ce qui pourrait donner lieu à un rendement du panier négatif;
- les billets sont liés uniquement aux actions de référence, qui sont limitées aux actions ordinaires de sept sociétés canadiennes à forte capitalisation. Ainsi, un placement dans les billets offre une exposition à un nombre limité de sociétés à forte capitalisation, et affiche donc une diversification moindre qu'un placement dans un portefeuille plus important représentant un éventail plus large d'actions ou de titres à forte capitalisation ou d'un plus grand nombre de secteurs et il pourrait, de ce fait, être soumis à une volatilité accrue.
- l'ajustement des dividendes peut réduire le rendement du panier et, par conséquent, le paiement à l'échéance, si l'une ou plusieurs des sociétés diminuent le montant ou la fréquence des dividendes en espèces déclarés sur ces actions de référence. Même si le rendement des cours des actions de référence augmente pendant la durée des billets, l'ajustement des dividendes à l'égard de l'une ou de plusieurs des actions de référence pourrait réduire le cours ajusté (et donc le rendement ajusté) des actions de référence de telle sorte que tout rendement qui pourrait autrement être payable à l'égard des billets serait réduit ou éliminé. L'ajustement des dividendes différerait d'une action de référence à l'autre, et le rendement ajusté de certaines actions de référence pourrait compenser le rendement ajusté d'autres actions de référence, ce qui pourrait donner lieu à des expositions différentes aux actions de référence comprises dans le panier de référence.
- la déclaration de dividendes sur les actions de référence relève du pouvoir discrétionnaire des sociétés. Rien ne garantit que les sociétés continueront de déclarer et de verser des dividendes ou d'en verser un montant particulier. Les dividendes historiques versés par les sociétés ne devraient pas être considérés comme une indication des dividendes futurs versés par les sociétés sur les actions de référence.
- la Banque, les courtiers ou les membres de leur groupe respectif ou les personnes avec qui ils ont un lien n'assument ni l'obligation ni la responsabilité envers le porteur de fournir de l'information future à l'égard des actions de référence et/ou des sociétés, et les investisseurs n'auront aucun recours contre la Banque, les courtiers ou les membres de leur groupe respectif ou les personnes avec qui ils ont un lien à l'égard des renseignements portant sur les actions de référence et/ou les sociétés qui ne sont pas contenus dans le présent supplément de fixation du prix. Les sociétés n'ont pas participé à la préparation du présent supplément de fixation du prix et elles ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion;

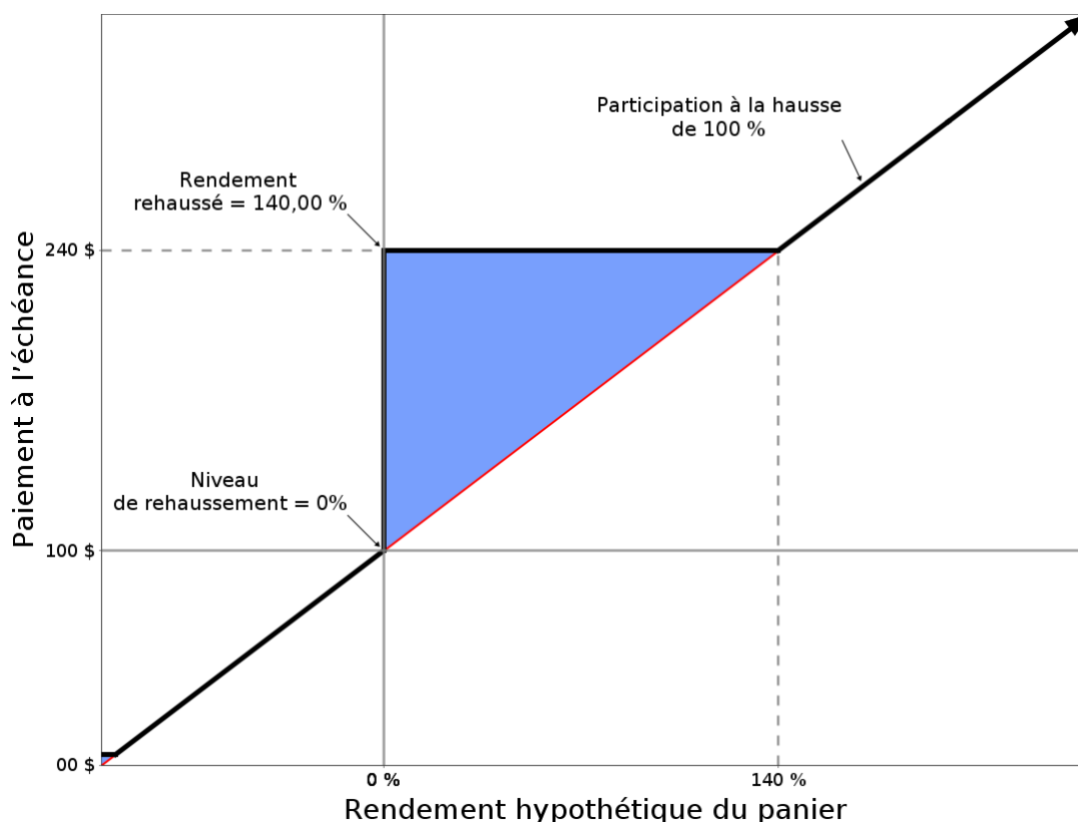
- les billets n'ont pas été notés et ne seront pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucune autre entité et, par conséquent, les paiements aux porteurs dépendront de la santé financière et de la solvabilité de la Banque.

Les investisseurs devraient examiner attentivement, avec leurs conseillers, les renseignements contenus dans le prospectus avant d'investir dans les billets. Plus particulièrement, les investisseurs devraient évaluer les risques-clés mis en évidence ci-dessus ainsi que les risques figurant à la rubrique « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base et à la rubrique « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets à rendement amélioré » du supplément relatif au produit.

ANNEXE A

PROFIL DE RENDEMENT DU PANIER

Le profil de rendement ci-après est fourni à des fins d'illustration seulement. Le graphique représente les paiements effectués sur les billets en fonction d'un rendement du panier précis à l'échéance. Rien ne garantit qu'un rendement précis sera atteint par les billets. Tous les exemples supposent que le porteur a acheté des billets d'un capital global de 100,00 \$, qu'il détient ses billets jusqu'à l'échéance et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit pendant la durée de ceux-ci.



La diagonale rouge représente la fourchette des rendements du panier possibles qui pourraient être générés par le panier de référence pendant la durée des billets.

Si le rendement du panier est *égal ou supérieur* au niveau de rehaussement (soit un rendement du panier de 0,00 %) à la date d'évaluation finale, le porteur recevra un rendement payable sur les billets à l'échéance égal au rendement rehaussé, majoré d'une participation de 100 % dans tout rendement positif du panier au-delà du rendement rehaussé. Le rendement rehaussé pour les présents billets sera de 140,00 % (soit 15,69 % par année, composé annuellement). Il n'y a aucun plafond ou montant maximal payable sur les billets.

Si le rendement du panier est *inférieur* au niveau de rehaussement à la date d'évaluation finale, le porteur recevra un montant par billet correspondant au capital moins 100,00 \$ multiplié par le rendement du panier (qui serait un montant négatif reflétant la baisse de la valeur des actions de référence). Comme les billets n'offrent aucune protection du capital, le porteur pourrait perdre une partie ou la quasi-totalité de son placement en capital dans les billets (sous réserve du montant du paiement minimal).

Le tableau ci-après indique le paiement à l'échéance qu'un porteur recevrait sur les billets en fonction de divers rendements du panier hypothétiques.

Rendement du panier	Rendement du billet	Paiement à l'échéance	Rendement annuel composé
150,00 %	150,00 %	250,00 \$	16,48 %
140,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
120,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
110,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
100,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
90,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
80,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
70,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
60,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
50,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
40,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
30,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
20,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
10,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
0,00 %	140,00 %	240,00 \$	15,69 %
-10,00 %	-10,00 %	90,00 \$	-1,74 %
-20,00 %	-20,00 %	80,00 \$	-3,65 %
-30,00 %	-30,00 %	70,00 \$	-5,77 %
-40,00 %	-40,00 %	60,00 \$	-8,15 %
-50,00 %	-50,00 %	50,00 \$	-10,90 %
-60,00 %	-60,00 %	40,00 \$	-14,15 %
-70,00 %	-70,00 %	30,00 \$	-18,17 %
-80,00 %	-80,00 %	20,00 \$	-23,51 %
-90,00 %	-90,00 %	10,00 \$	-31,85 %
-100,00 %	-99,00 %	1,00 \$	-53,55 %

Le rendement du panier sera calculé en fonction du rendement des cours des actions de référence (sous réserve d'un ajustement des dividendes)

ANNEXE B

EXEMPLES DE CALCUL DU PAIEMENT À L'ÉCHÉANCE

Les exemples qui suivent montrent comment le rendement du panier et le paiement à l'échéance seraient calculés en fonction de certaines valeurs hypothétiques et des hypothèses présentées ci-après. **Ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient pas être interprétés comme une estimation ou une prévision du rendement des cours des actions de référence et sur les modifications futures, le cas échéant, des dividendes déclarés sur les actions de référence ou du rendement qu'un porteur pourrait réaliser sur les billets.**

Le rendement du panier sera calculé en fonction du rendement des cours des actions de référence (sous réserve d'un ajustement des dividendes).

Selon les modalités des billets dans le présent supplément de fixation du prix, il n'y a aucun montant du paiement maximal sur les billets et le montant du paiement minimal est de 1,00 \$ par billet.

Niveau de rehaussement = rendement du panier de 0,00 %

Rendement rehaussé = 140,00 % lorsque le rendement du panier est supérieur ou égal à 0,00 % et égal ou inférieur à 140,00 %

Taux de participation = participation de 100,00 % au-delà du rendement rehaussé

Participation à la baisse = participation de 100,00 % lorsque le rendement du panier est négatif

Caractéristique de rendement ajusté

Le rendement du panier de référence et, le cas échéant, le rendement des billets seront touchés à la fois par (i) le rendement des cours de chaque action de référence dans le panier de référence et (ii) les modifications, le cas échéant, des dividendes déclarés sur chaque action de référence pendant la durée des billets.

L'exemple hypothétique qui suit n'est fourni qu'à titre indicatif pour démontrer la manière dont les variations des dividendes réalisés par rapport aux dividendes contractuels pendant la durée des billets auront une incidence sur l'ajustement des dividendes et le rendement ajusté d'une action de référence ainsi que sur le rendement du panier et le rendement des billets. À des fins d'illustration seulement, le panier de référence hypothétique est composé de deux actions de référence hypothétiques seulement et suivra les variations du cours et des dividendes des actions sur une période de trois ans. La valeur hypothétique de chacune de ces actions de référence à la date d'émission est la suivante :

Nom de la société	Symbole	Cours initial	Dividende en espèce	Fréquence du dividende	Pondération de l'action
Société 1	ABC	58,60 \$	0,90 \$	annuelle	50,00 %
Société 2	XYZ	91,55 \$	1,08 \$	annuelle	50,00 %

Étape 1 : Calcul de l'ajustement des dividendes pour les actions de référence

Le dividende contractuel sur chaque action de référence dans le présent exemple hypothétique est fixé à la date d'émission et correspond au dernier dividende ordinaire en espèces déclaré pour cette action de référence qui a commencé à être négociée ex-dividende à la bourse où elle est cotée. Dans cet exemple, le montant fixé est de 0,90 \$ pour la Société 1 et de 1,08 \$ pour la Société 2.

Les dividendes réalisés et les dividendes contractuels sont observés et comptabilisés à chaque date à laquelle l'action de référence commence à être négociée ex-dividende à la bourse où elle est cotée pendant la durée des billets.

Le tableau ci-dessous suit la différence entre (i) la somme de tous les dividendes réalisés accumulés sur chaque action de référence (colonne « B », ci-dessous), et (ii) la somme de tous les dividendes contractuels accumulés sur chaque action de référence (colonne « C », ci-dessous) pendant la durée des billets. La différence entre ces deux montants en dollars représente l'ajustement des dividendes qui sera appliqué au cours de clôture à la date d'évaluation finale pour établir le cours ajusté et le rendement ajusté de chaque action de référence dans le présent exemple hypothétique.

Période annuelle	Société 1					
	Cours de l'action	Dividende en espèce déclaré	Dividende réalisé	Dividende contractuel	Ajustement des dividendes	Cours ajusté
		A	B	C	B - C	
Date d'émission	58,60 \$	0,90 \$	-	-	-	-
1 ^{re} année	67,31 \$	0,50 \$	0,50 \$	0,90 \$	(0,40 \$)	66,91 \$
2 ^e année	47,33 \$	0,75 \$	1,25 \$	1,80 \$	(0,55 \$)	46,78 \$
3 ^e année (échéance)	102,60 \$	1,06 \$	2,31 \$	2,70 \$	(0,39 \$)	102,21 \$

Période annuelle	Société 2					
	Cours de l'action	Dividende en espèce déclaré	Dividende réalisé	Dividende contractuel	Ajustement des dividendes	Cours ajusté
		A	B	C	B - C	
Date d'émission	91,55 \$	1,08 \$	-	-	-	-
1 ^{re} année	98,22 \$	1,20 \$	1,20 \$	1,08 \$	0,12 \$	98,34 \$
2 ^e année	106,72 \$	1,18 \$	2,38 \$	2,16 \$	0,22 \$	106,94 \$
3 ^e année (échéance)	76,75 \$	1,04 \$	3,42 \$	3,24 \$	0,18 \$	76,93 \$

Étape 2 : Calcul des rendements ajustés pour les actions de référence

Le cours de clôture et l'ajustement des dividendes pour chaque action de référence à la date d'évaluation finale sont utilisés pour calculer le cours ajusté et le rendement ajusté de chaque action de référence composant le panier de référence.

Société 1	
Cours ajusté	= cours de clôture + ajustement des dividendes = 102,60 \$ – 0,39 \$ = 102,21 \$
Rendement ajusté _{S1}	= (cours ajusté – cours initial) / cours initial = (102,21 \$ – 58,60 \$) / 58,60 \$ = 74,42 %

Société 2	
Cours ajusté	= cours de clôture + ajustement des dividendes = 76,75 \$ + 0,18 \$ = 76,93 \$
Rendement ajusté _{S2}	= (cours ajusté – cours initial) / cours initial = (76,93 \$ – 91,55 \$) / 91,55 \$ = -15,97 %

Étape 3 : Calcul du rendement du panier pour le panier de référence

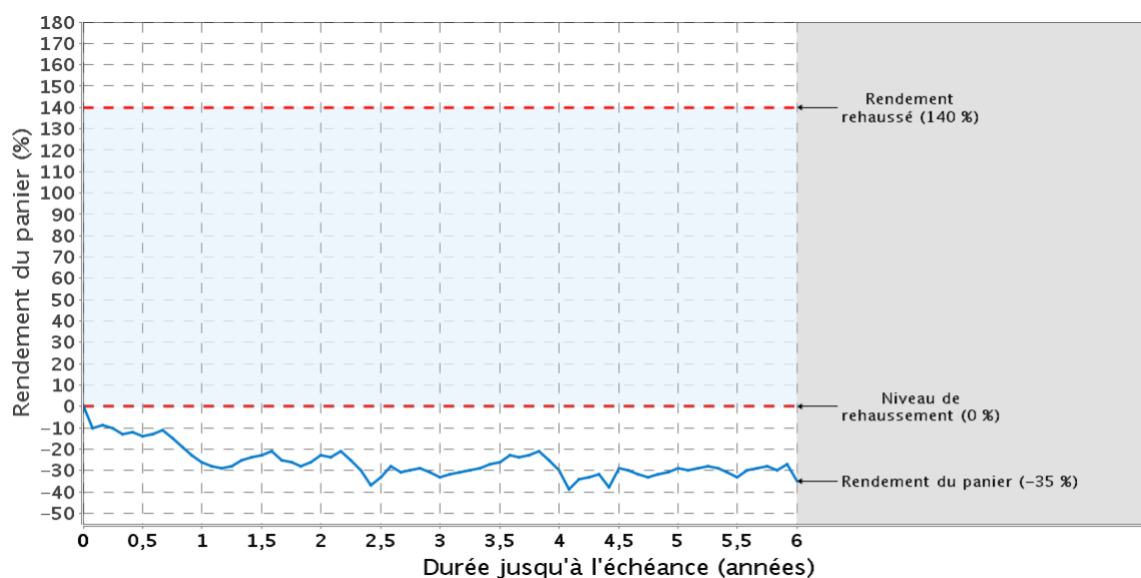
La pondération de l'action pertinente sera appliquée au rendement ajusté de chaque action de référence afin de déterminer le rendement du panier pour les billets. Le rendement du panier servira à déterminer le paiement à l'échéance à l'égard des billets. Le rendement du panier à la date d'évaluation finale dans cet exemple hypothétique est déterminé comme suit :

$$\text{Rendement du panier} = (\text{rendement ajusté}_{S1} \times \text{pondération de l'action}_{S1}) + (\text{rendement ajusté}_{S2} \times \text{pondération de l'action}_{S2})$$

$$\text{Rendement du panier} = (74,42 \% \times 50,00 \%) + (-15,97 \% \times 50,00 \%)$$

$$\text{Rendement du panier} = \mathbf{29,23 \%}$$

Exemple n° 1 – Rendement du panier négatif (le rendement du panier est inférieur au niveau de rehaussement à la date d'évaluation finale)

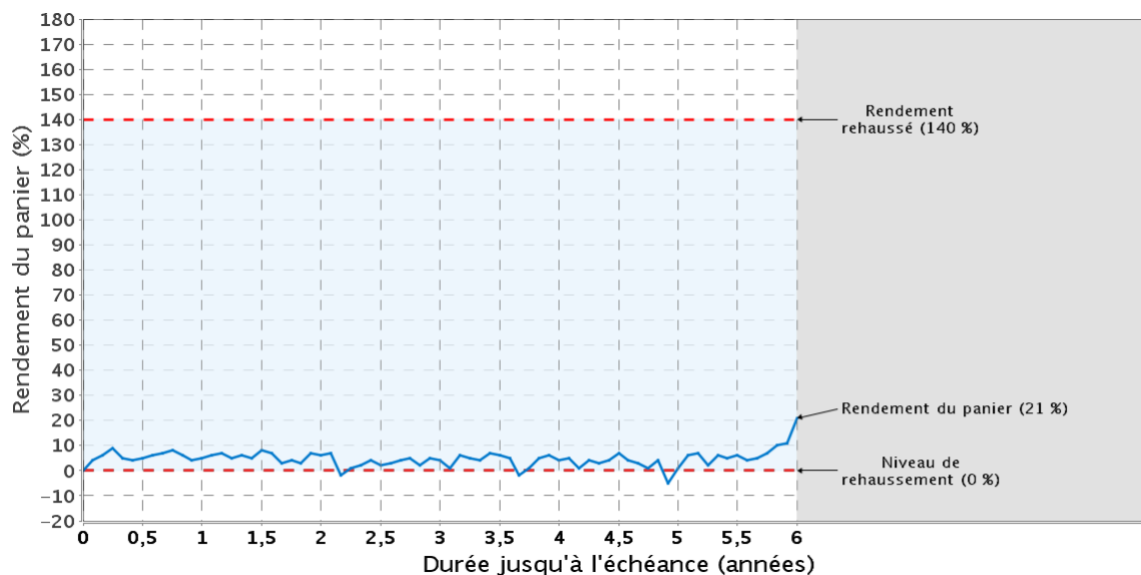


Dans le présent scénario hypothétique, le rendement du panier est négatif et le rendement du panier est inférieur au niveau de rehaussement à la date d'évaluation finale. Le paiement à l'échéance serait calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned} \text{Paiement à l'échéance} &= \text{capital} + (\text{capital} \times \text{rendement du panier}) \\ &= 100,00 \$ + (100,00 \$ \times -35,00 \%) = 65,00 \$ \text{ par billet} \end{aligned}$$

Dans cet exemple, le porteur recevrait un paiement de 65,00 \$ pour chaque billet de 100,00 \$ à la date d'échéance (ce qui correspond à une perte annuelle composée de 6,92 % sur les billets).

Exemple n° 2 – Rendement du panier positif (le rendement du panier est supérieur au niveau de rehaussement et inférieur au rendement rehaussé à la date d'évaluation finale)

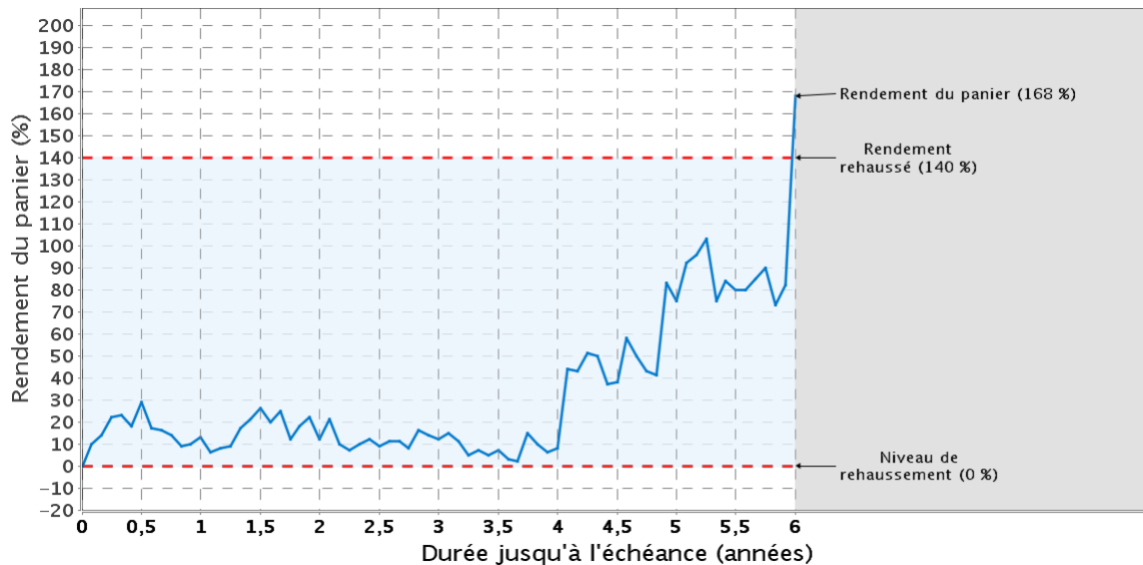


Dans le présent scénario hypothétique, le rendement du panier est supérieur au niveau de rehaussement et inférieur au rendement rehaussé à la date d'évaluation finale; par conséquent, le porteur ne recevrait aucun rendement excédentaire. Le paiement à l'échéance serait calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}\text{Paiement à l'échéance} &= \text{capital} + [\text{capital} \times (\text{rendement rehaussé} + \text{rendement excédentaire})] \\ &= 100,00 \$ + [100,00 \$ \times (140,00 \% + 0,00 \%)] \\ &= 240,00 \$ \text{ par billet}\end{aligned}$$

Dans cet exemple, le porteur recevrait un paiement de 240,00 \$ pour chaque billet de 100,00 \$ à la date d'échéance (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 15,69 % sur les billets).

Exemple n° 3 – Rendement du panier positif (le rendement du panier est supérieur au niveau de rehaussement et supérieur au rendement rehaussé à la date d'évaluation finale)



Dans le présent scénario hypothétique, le rendement du panier est supérieur au niveau de rehaussement et supérieur au rendement rehaussé à la date d'évaluation finale; par conséquent, le porteur recevrait un rendement excédentaire. Dans cet exemple, le rendement excédentaire et le paiement à l'échéance serait calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}\text{Rendement excédentaire} &= (\text{rendement du panier} - \text{rendement rehaussé}) \times \text{taux de participation} \\ &= (168,00 \% - 140,00 \%) \times 100,00 \% \\ &= 28,00 \%\end{aligned}$$

$$\begin{aligned}\text{Paiement à l'échéance} &= \text{capital} + [\text{capital} \times (\text{rendement rehaussé} + \text{rendement excédentaire})] \\ &= 100,00 \$ + [100,00 \$ \times (140,00 \% + 28,00 \%)] \\ &= 268,00 \$ \text{ par billet}\end{aligned}$$

Dans cet exemple, le porteur recevrait un paiement de 268,00 \$ pour chaque billet de 100,00 \$ à la date d'échéance (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 17,84 % sur les billets).

ANNEXE C

PANIER DE RÉFÉRENCE

Tous les renseignements contenus dans le présent supplément de fixation du prix relatifs aux actions de référence et aux sociétés sont tirés de sources publiques et sont fondés uniquement sur celles-ci, en plus d'être présentés dans le présent supplément de fixation du prix sous forme de résumé uniquement. Dans le cadre du placement des billets, ni la Banque, ni les courtiers, ni les membres de leur groupe respectif, ni les personnes avec qui ils ont un lien (i) n'ont pris part à la préparation de ces documents ni procédé à des contrôles préalables relativement à une société, (ii) ne font de déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des documents publics ou d'autres renseignements publics sur une société, ou (iii) n'ont l'obligation ou la responsabilité de fournir de l'information future à l'égard des actions de référence et/ou des sociétés.

Description générale

Le panier de référence est initialement composé des actions des sociétés suivantes dont le nom, le symbole et la bourse principale, ainsi que la pondération de l'action (au sens attribué à ce terme ci-après), figurent ci-dessous, sous réserve des rajustements qui peuvent survenir en raison de la survenance de certaines circonstances particulières décrites à la rubrique « Circonstances particulières » du supplément relatif au produit. Si la composition du panier de référence change en raison d'un événement décrit à la rubrique « Circonstances particulières » du supplément relatif au produit, des précisions seront affichées sur le site www.bmonotes.com.

Nom de la société	Symbole	Bourse	Pondération de l'action
BCE Inc.	BCE	TSX	14,28571428 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	TSX	14,28571428 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	CM	TSX	14,28571428 %
Emera Incorporated	EMA	TSX	14,28571428 %
Enbridge Inc.	ENB	TSX	14,28571428 %
Power Corporation du Canada	POW	TSX	14,28571428 %
TELUS Corporation	T	TSX	14,28571428 %

Le présent supplément de fixation du prix ne se rapporte qu'aux billets offerts aux termes des présentes, et il ne porte pas sur les actions de référence ou les autres titres d'une société.

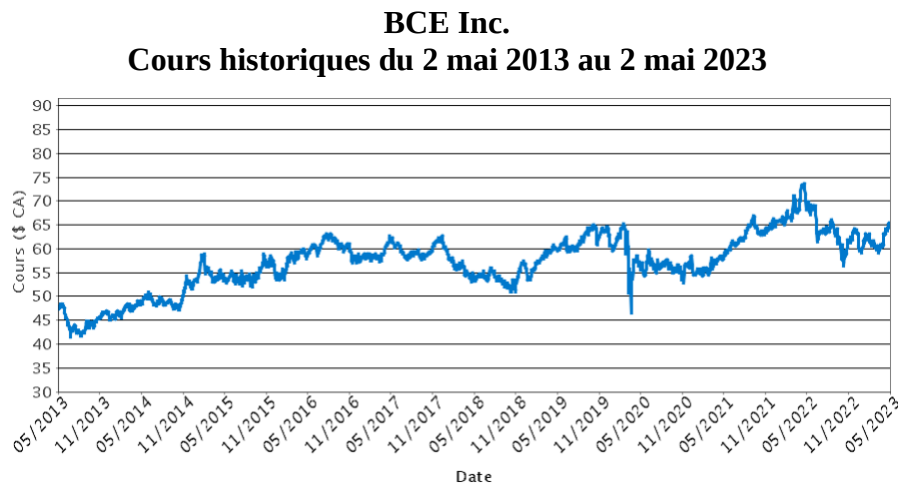
Brève description des actions de référence

Les profils qui suivent sont de brèves descriptions de chaque société dont les actions de référence sont comprises dans le panier de référence, accompagnés de graphiques qui présentent le rendement des cours de ces actions de référence et les modifications des dividendes en espèces déclarés sur ces actions de référence au cours de la période indiquée. **Le rendement des cours antérieur des actions de référence et les dividendes antérieurs déclarés sur les actions de référence ne sont pas une indication du rendement des cours futur ou des futurs dividendes déclarés. Les cours de clôture des actions de référence pourraient varier de façon significative par rapport au dernier cours de clôture indiqué dans chaque graphique sur le rendement antérieur, et les dividendes déclarés sur les actions de référence pourraient varier de façon significative par rapport à ceux indiqués dans chaque graphique sur les dividendes en espèces.**

BCE Inc.

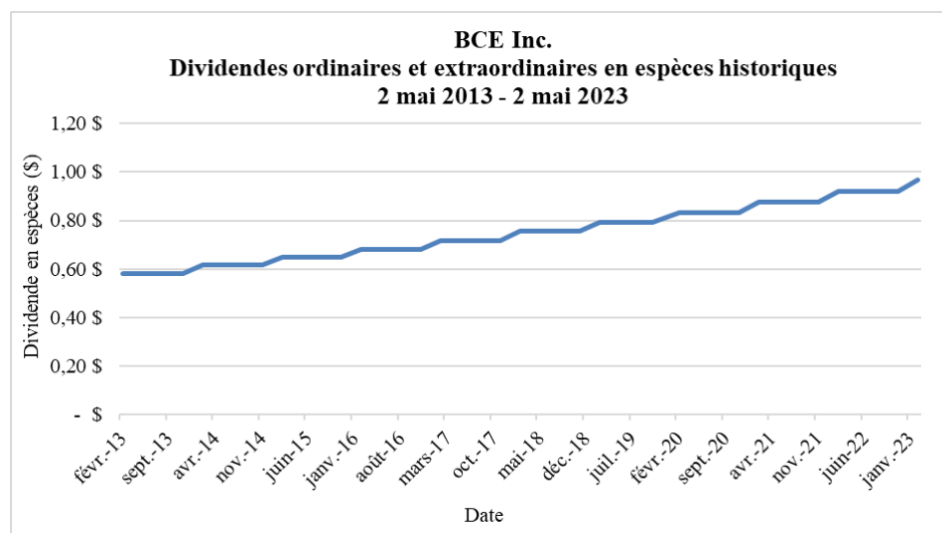
BCE Inc. (« BCE ») fournit une vaste gamme de services de communications à une clientèle résidentielle et d'affaires au Canada. Les services couvrent la téléphonie locale, interurbaine et sans fil, l'accès Internet à haute vitesse et sans fil, les services IP à large bande, les solutions d'affaires à valeur ajoutée et les services de télévision par satellite et VDSL. Les actions de référence de BCE sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « BCE ». De l'information additionnelle sur BCE et ses actions de référence peut être consultée au www.sedar.com, ou sur son site Web public au www.bce.ca.

Le graphique qui suit illustre le rendement des cours des actions de référence de BCE pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. Au cours de cette période, le cours de clôture le plus bas a été de 41,57 \$ et le cours de clôture le plus élevé a été de 73,76 \$. En date du 2 mai 2023, le cours de clôture de ces actions de référence était de 65,36 \$ et leur rendement en dividendes indiqué était de 5,92 %.



Source : Thomson Reuters

Le graphique qui suit illustre les dividendes ordinaires en espèces déclarés sur les actions de référence de BCE pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. En date du 2 mai 2023, le dernier dividende en espèces déclaré sur ces actions de référence qui ont commencé à être négociées ex-dividende était de 0,97 \$.



Source : Bloomberg

La Banque de Nouvelle-Écosse

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « **Banque Scotia** ») et les sociétés membres de son groupe offrent des services bancaires de détail, commerciaux, d'entreprise, d'investissement et de gros, tant sur le marché national qu'international. La Banque Scotia offre des services bancaires de détail et aux petites entreprises, des services bancaires commerciaux, des services de gestion du patrimoine ainsi que des opérations bancaires commerciales à l'extérieur du Canada et, par l'intermédiaire de Scotia Capitaux, des services bancaires de gros. Les actions de référence de la Banque Scotia sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « BNS ». De l'information additionnelle sur la Banque Scotia et ses actions de référence peut être consultée au www.sedar.com, ou sur son site Web public au www.banquescotia.com.

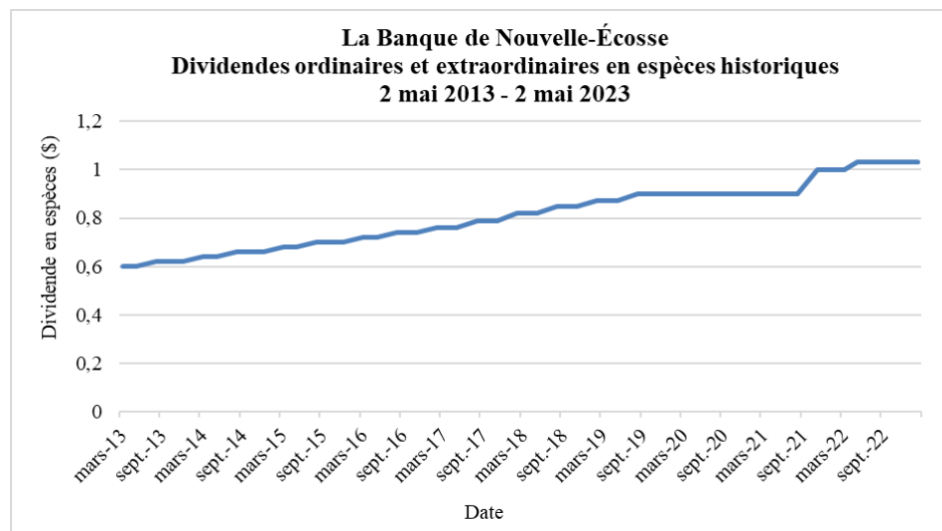
Le graphique qui suit illustre le rendement des cours des actions de référence de la Banque Scotia pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. Au cours de cette période, le cours de clôture le plus bas a été de 46,72 \$ et le cours de clôture le plus élevé a été de 94,49 \$. En date du 2 mai 2023, le cours de clôture de ces actions de référence était de 65,93 \$ et leur rendement en dividendes indiqué était de 6,25 %.

La Banque de Nouvelle-Écosse Cours historiques du 2 mai 2013 au 2 mai 2023



Source : Thomson Reuters

Le graphique qui suit illustre les dividendes ordinaires en espèces déclarés sur les actions de référence de la Banque de Nouvelle-Écosse pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. En date du 2 mai 2023, le dernier dividende en espèces déclaré sur ces actions de référence qui ont commencé à être négociées ex-dividende était de 1,03 \$.

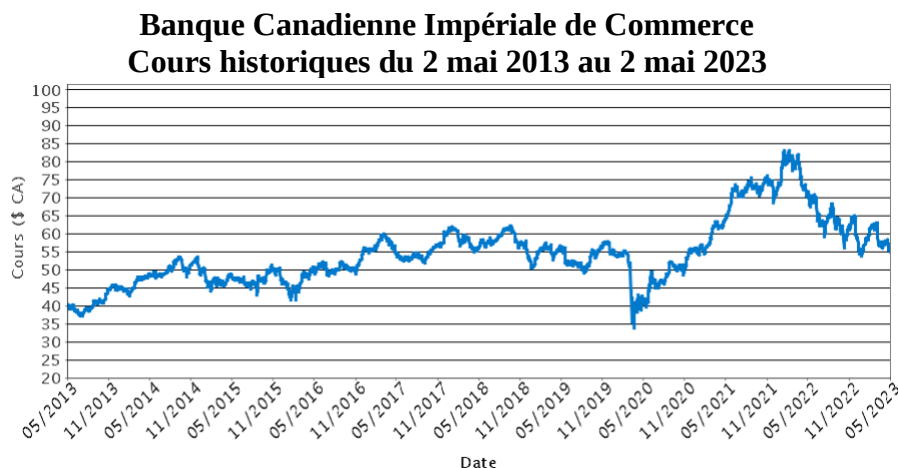


Source : Bloomberg

Banque Canadienne Impériale de Commerce

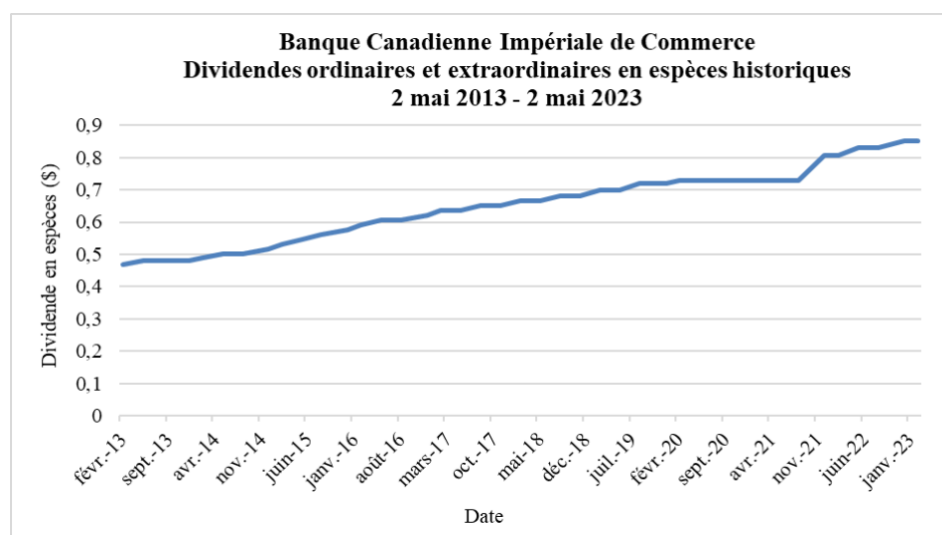
La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **CIBC** ») offre des services bancaires et financiers à des consommateurs, à des particuliers et à des sociétés au Canada et à l'échelle mondiale. La CIBC offre des produits et services financiers de détail à des particuliers et à des petites entreprises, des services de gestion de placements à des clients de détail et à des clients institutionnels partout dans le monde et, par l'intermédiaire de Marchés mondiaux CIBC, des services bancaires de gros et des services bancaires aux entreprises. Les actions de référence de la CIBC sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « CM ». De l'information additionnelle sur la CIBC et ses actions de référence peut être consultée au www.sedar.com, ou sur son site Web public au www.cibc.com.

Le graphique qui suit illustre le rendement des cours des actions de référence de la CIBC pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. En date du cours de cette période, le cours de clôture le plus bas a été de 33,81 \$ et le cours de clôture le plus élevé a été de 83,23 \$. En date du 2 mai 2023, le cours de clôture de ces actions de référence était de 55,09 \$ et leur rendement en dividendes indiqué était de 6,17 %.



Source : Thomson Reuters

Le graphique qui suit illustre les dividendes ordinaires en espèces déclarés sur les actions de référence de la CIBC pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. En date du 2 mai 2023, le dernier dividende en espèces déclaré sur ces actions de référence qui ont commencé à être négociées ex-dividende était de 0,85 \$.

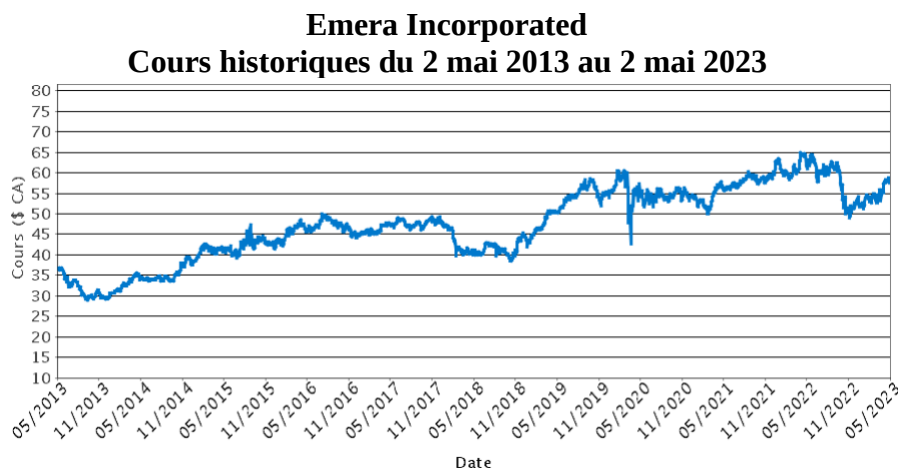


Source : Bloomberg

Emera Incorporated

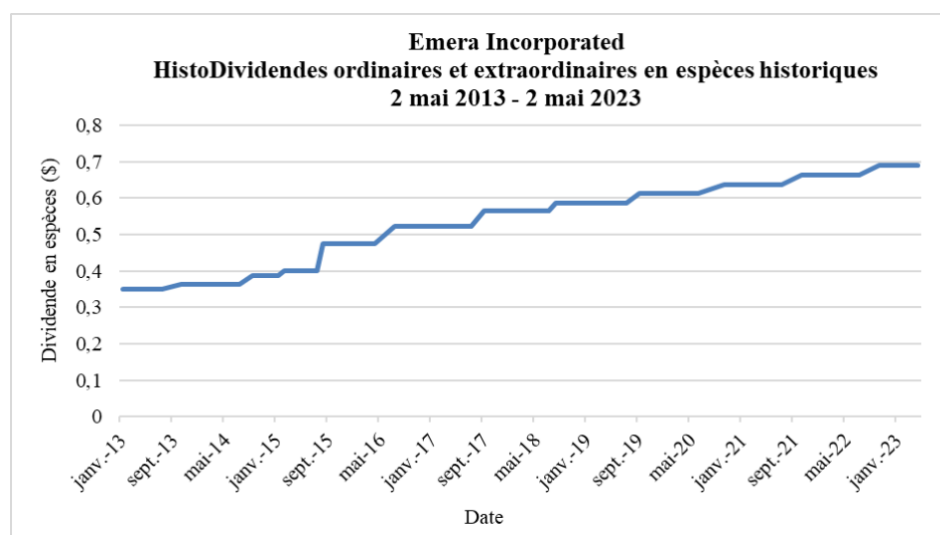
Emera Incorporated (« **Emera** ») détient et exploite un vaste portefeuille d'actifs et services dans les secteurs de la production, de la transmission et de la distribution d'énergie électrique et gazière, et applique une stratégie globale axée sur le virage vers les énergies propres. Emera dessert une clientèle pancanadienne ainsi que dans les Caraïbes et aux États-Unis, notamment en Floride et au Nouveau-Mexique. Les actions de référence d'Emera sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « EMA ». De l'information additionnelle sur Emera et ses actions de référence peut être consultée au www.sedar.com, ou sur son site Web public au www.emera.ca.

Le graphique qui suit illustre le rendement des cours des actions de référence d'Emera pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. Au cours de cette période, le cours de clôture le plus bas a été de 28,97 \$ et le cours de clôture le plus élevé a été de 64,83 \$. En date du 2 mai 2023, le cours de clôture de ces actions de référence était de 58,06 \$ et leur rendement en dividendes indiqué était de 4,75 %.



Source : Thomson Reuters

Le graphique qui suit illustre les dividendes ordinaires en espèces déclarés sur les actions de référence d'Emera pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. En date du 2 mai 2023, le dernier dividende en espèces déclaré sur ces actions de référence qui ont commencé à être négociées ex-dividende était de 0,69 \$.

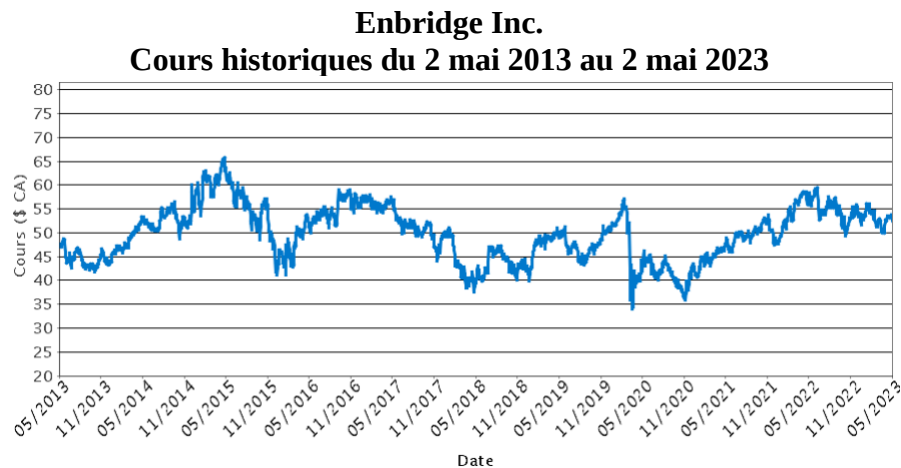


Source : Bloomberg

Enbridge Inc

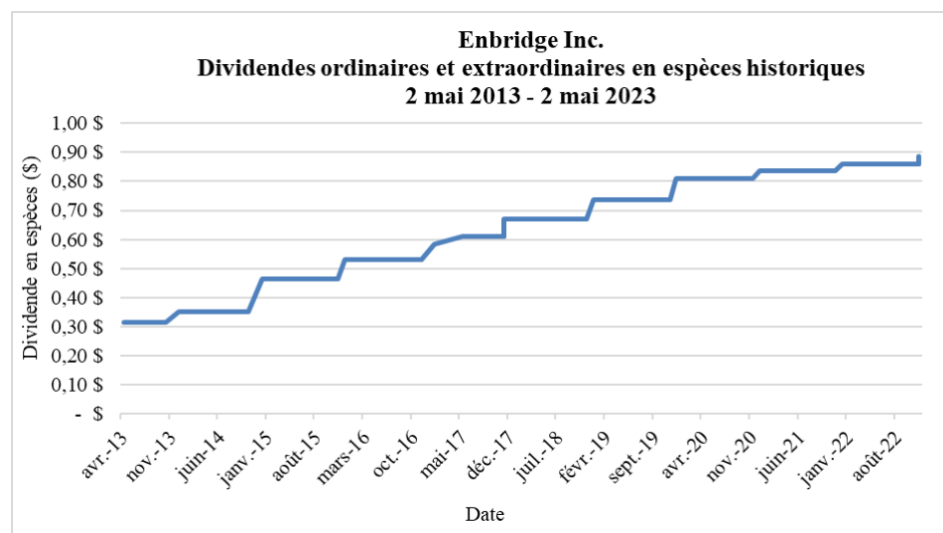
Enbridge Inc. (« **Enbridge** ») fournit des services de transport et de distribution d'énergie et des services connexes en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. Enbridge exploite un réseau d'oléoducs de pétrole brut et de liquides, et elle est engagée dans des projets énergétiques à l'échelle internationale et auprès de sociétés de transmission de gaz naturel et de sociétés du secteur intermédiaire. Enbridge distribue également du gaz naturel et de l'électricité et offre des produits énergétiques au détail. Les actions de référence d'Enbridge sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « ENB ». De l'information additionnelle sur Enbridge et ses actions de référence peut être consultée au www.sedar.com, ou sur son site Web public au www.enbridge.ca.

Le graphique qui suit illustre le rendement des cours des actions de référence d'Enbridge pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. Au cours de cette période, le cours de clôture le plus bas a été de 34,09 \$ et le cours de clôture le plus élevé a été de 65,85 \$. En date du 2 mai 2023, le cours de clôture de ces actions de référence était de 52,54 \$ et leur rendement en dividendes indiqué était de 6,76 %.



Source : Thomson Reuters

Le graphique qui suit illustre les dividendes ordinaires en espèces déclarés sur les actions de référence d'Enbridge pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. En date du 2 mai 2023, le dernier dividende en espèces déclaré sur ces actions de référence qui ont commencé à être négociées ex-dividende était de 0,89 \$.



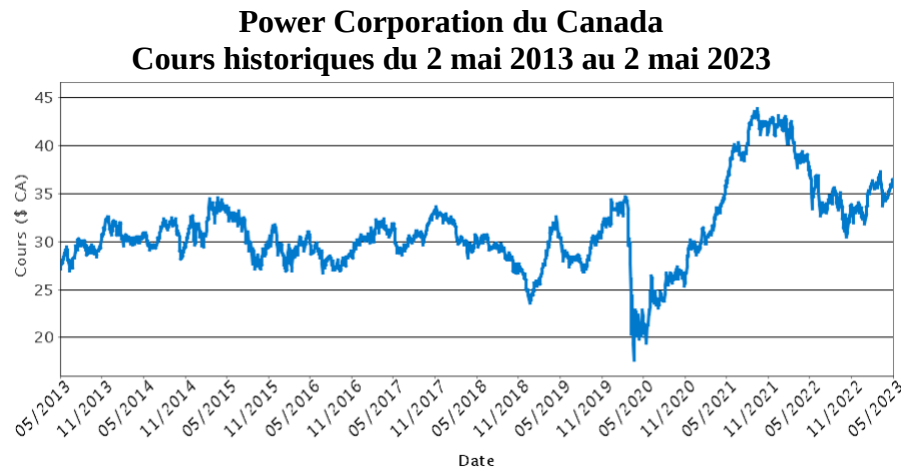
Source : Bloomberg

Power Corporation du Canada

Power Corporation du Canada (« **Power Corporation** ») est une société de gestion et de portefeuille diversifiée. Power Corporation a des avoirs dans les secteurs des services financiers et des communications en Amérique du Nord. Par l'entremise d'une entreprise européenne, le groupe Pargesa, Power Corporation investit dans des sociétés européennes des secteurs des communications, des services publics, de l'industrie, de l'énergie, des services financiers et de l'alimentation. Power Corporation possède également divers intérêts en Asie. Power Corporation est une société de portefeuille qui détient une participation dans Great-West Lifeco Inc.. Les actions de référence de Power Corporation sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « POW ». De l'information additionnelle sur

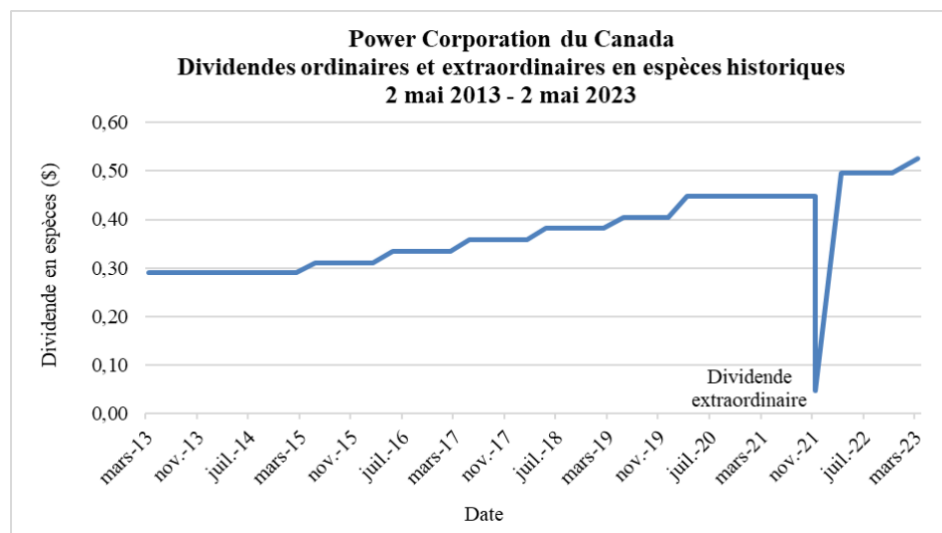
Power Corporation et ses actions de référence peut être consultée au www.sedar.com, ou sur son site Web public au www.powercorporation.com.

Le graphique qui suit illustre le rendement des cours des actions de référence de Power Corporation pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. Au cours de cette période, le cours de clôture le plus bas a été de 17,62 \$ et le cours de clôture le plus élevé a été de 43,86 \$. En date du 2 mai 2023, le cours de clôture de ces actions de référence était de 36,36 \$ et leur rendement en dividendes sur 12 mois était de 5,78 %.



Source : Thomson Reuters

Le graphique qui suit illustre les dividendes ordinaires en espèces déclarés sur les actions de référence de Power Corporation pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. En date du 2 mai 2023, le dernier dividende en espèces déclaré sur ces actions de référence qui ont commencé à être négociées ex-dividende était de 0,53 \$.



Source : Bloomberg

TELUS Corporation

Telus Corporation (« **TELUS** ») est une société de télécommunication qui fournit de nombreux produits et services de communication. La société fournit des services de transmission de la voix et de données, des services Internet et des services de communication sans fil à des particuliers et à des entreprises au Canada. Les actions de référence de TELUS sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « T ». De l'information additionnelle sur TELUS et ses actions de référence peut être consultée au www.sedar.com, ou sur son site Web public au www.telus.com.

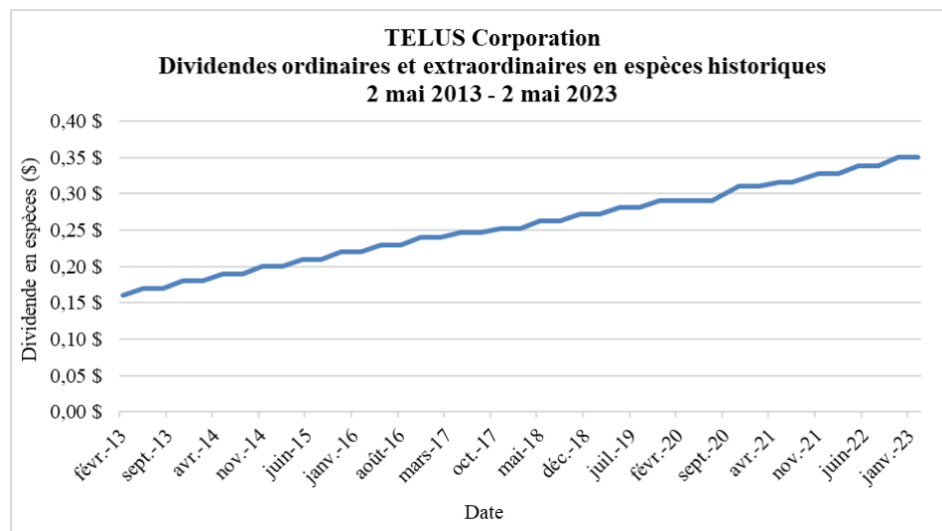
Le graphique qui suit illustre le rendement des cours des actions de référence de TELUS pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. Au cours de cette période, le cours de clôture le plus bas a été de 14,91 \$ et le cours de clôture le plus élevé a été de 34,42 \$. En date du 2 mai 2023, le cours de clôture de ces actions de référence était de 28,60 \$ et leur rendement en dividendes sur 12 mois était de 4,91 %.

TELUS Corporation Cours historiques du 2 mai 2013 au 2 mai 2023



Source : Thomson Reuters

Le graphique qui suit illustre les dividendes ordinaires en espèces déclarés sur les actions de référence de TELUS pour la période qui commence le 2 mai 2013 et qui se termine le 2 mai 2023. En date du 2 mai 2023, le dernier dividende en espèces déclaré sur ces actions de référence qui ont commencé à être négociées ex-dividende était de 0,35 \$.



Source : Bloomberg

À propos des sociétés

Chacune des sociétés est un émetteur assujéti ou l'équivalent au Canada et est tenue de déposer périodiquement certains documents financiers et d'autres renseignements précisés par les lois sur les valeurs mobilières. Les renseignements fournis aux autorités en valeurs mobilières ou déposés électroniquement auprès de celles-ci peuvent être consultés par l'intermédiaire du site Web de SEDAR au www.sedar.com. De plus, de l'information peut être consultée sur le site Web de chaque société figurant ci-dessus. Le contenu des sites Web dont il est fait mention dans le présent supplément de fixation du prix n'est pas intégré par renvoi dans le présent supplément de fixation du prix et ne fait pas partie de celui-ci.

Tous les renseignements contenus dans le présent supplément de fixation du prix relatifs aux actions de référence et aux sociétés sont tirés de sources publiques et sont fondés uniquement sur celles-ci, en plus d'être présentés dans le présent supplément de fixation du prix sous forme de résumé uniquement. Dans le cadre du placement des billets, ni la Banque, ni les courtiers, ni les membres de leur groupe respectif, ni les personnes avec qui ils ont un lien (i) n'ont pris part à la préparation de ces documents ni procédé à des contrôles préalables relativement à une société, (ii) ne font de déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des documents publics ou d'autres renseignements publics sur une société, ou (iii) n'ont l'obligation ou la responsabilité de fournir de l'information future à l'égard des actions de référence et/ou des sociétés.

Les investisseurs n'auront aucun recours contre la Banque, les courtiers ou les membres de leur groupe respectif ou les personnes avec qui ils ont un lien, relativement aux renseignements sur les actions de référence et/ou les sociétés qui ne sont pas contenus dans le présent supplément de fixation du prix. Les sociétés n'ont pas participé à la préparation du présent supplément de fixation du prix et elles ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion.

La décision d'offrir les billets aux termes du présent supplément de fixation du prix sera prise indépendamment de toute décision prise par la Banque d'acheter des actions de référence sur le marché primaire ou secondaire. À l'exception des activités de couverture que la Banque peut entreprendre à l'égard de ses obligations aux termes des billets, toute décision prise par la Banque d'acheter des actions de référence sur le marché primaire ou secondaire aura été prise indépendamment de la décision de la Banque d'offrir les billets aux termes du présent supplément. Les employés de la Banque qui participent à la structure des billets et à la décision de les offrir n'ont accès à aucune information non publique concernant des achats d'actions de référence sur le marché primaire ou secondaire faits par la Banque relativement à tout placement en capital des sociétés.